



ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX.

CANTON

d

NOTA. MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de pré-noms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

AN 1852.

## ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

Commune de *S<sup>t</sup> André de Cubzac*

Arrondissement du Tribunal de 1.<sup>re</sup> instance  
de BORDEAUX.

### Registre des Décès.

Nous Juge, commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *Vingt quatre feuillets* pour servir à enregistrer et constater les Décès dans la commune de *S<sup>t</sup> André de Cubzac* pendant l'an 1852.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1851.

*M. Rives-Casse*

le 1<sup>er</sup> Janvier 1832  
N° 1



Batais, marie  
de Bonateau  
80 ans

Du premier janvier mil huit cent  
cinquante deux à huit heures du soir  
Acte de décès de Pierre Batais  
décédé ce jour à quatre heures du soir à la  
Galle d'Albion, âgé de quatre vingt deux  
ans dans la commune de Bonateau, département  
de l'Ille et Vilaine, veuve de Jean  
Bonateau, fille légitime de Jean Batais et de  
Jeanne Bonateau, léon et l'autre décès.  
Sur la déclaration à moi faite par  
Lefort, notaire, âgé de cinquante deux  
ans, résidant de la commune de Bonateau, Mullier  
notaire, cultivateur, âgé de quatre vingt et un ans,  
égalemeut résidant de la commune de Bonateau,  
habitués de cette commune et ont après lecture  
de l'acte susdites signés.  
Constatai surant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de Saint André de Cubjac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalyac

le 21 Janvier 1832  
N° 2  
Robert, marie  
86 ans

Du vingt et un janvier mil huit cent  
cinquante deux à huit heures du soir  
Acte de décès de Marie Robert, née de bien  
à huit heures du soir à Cubjac, sans profession, âgée  
de quatre vingt six ans, née et domiciliée dans  
cette commune, veuve en second mariage de Jacques  
Charron, marié, fille légitime de Pierre Robert et de  
Marie Garnet, léon et l'autre décès.  
Sur la déclaration à moi faite par Jacques  
Charron, instituteur, patrimonial, cultivateur, âgé de  
de la commune de Cubjac, âgé de vingt sept ans, résidant même  
de la commune de Cubjac, âgé de quatre vingt huit ans, habitant  
de cette commune qui ont signé après lecture faite  
Constatai surant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de Saint André de Cubjac,  
faisant les fonctions d'officier public de l'état  
civil.

Charron S. N. Dalyac



du 1<sup>er</sup> février 1872  
N° 3  
Niet grand  
69 ans

Le cinq février mil huit cent cinquante  
deux à sept heures du matin  
Acte de décès de Alceida Frédéric cultivateur  
décédé hier à dix heures du soir au Précy âgé  
soixante-neuf ans, né dans cette commune  
demeurant veuf de Magdalaine Fortin fille  
légitime de Jean Alcot et de Jeannette Boche  
sa et autres décès.

Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Fouveau fermier d'anciennes aînés de l'épave âgé  
deux ans et Jean Grandet cultivateur âgé  
trente ans, habitants de cette commune âgés de  
soixans du défunt les quels après lecture en  
notre sein.

Constate suivant la loi par moi Arcton  
Dubac maire de Saint André de Lubzac faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

Dubac

du 6 février 1872  
N° 4  
Pignon-pierre  
74 ans

Le six février mil huit cent cinquante  
deux à sept heures du matin  
Acte de décès de Pierre Pignon cultivateur  
décédé hier à dix heures et demie du soir au  
Précy âgé de soixante et quatre ans, né  
dans la commune de Saint Gervais, dépendant  
de Lubzac, demeurant dans celle de Saint André  
de Lubzac, épouse de Jeanne Leyney fille légitime  
de José Pignon et d'anne Mazarella femme  
autres décès.

Sur la déclaration à moi faite par Arcton  
Dubac cultivateur âgé de quarante deux ans et  
demi, Léon Tabouret cultivateur âgé  
quarante et un ans, résidents du défunt et ont signé  
après lecture à l'exception du sieur Tabouret qui  
a déclaré ne savoir faire.

Constate suivant la loi par moi Arcton  
Dubac maire de Saint André de Lubzac faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

Sainsou

Dubac

du 7 février 1872  
N° 5



Provoiron  
Seauve  
24 ans

Le sept février mil huit cent cinquante  
deux à six heures du soir

Acte de décès de Jeannette Provoiron  
sans profession, décédée ce jour à cinq heures  
du soir au Précy âgée de vingt quatre  
ans, née et domiciliée dans la commune de  
Saint André de Lubzac, épouse de Jean Métayer  
fille légitime de Louis Provoiron, tonnelier  
propriétaire et de Jeannette Macouillard, demeurant  
au dit lieu de Le Précy.

Sur la déclaration à moi faite par  
Arnaud Saint vous ouvrier âgé de quarante  
deux ans et Edme Tabouret cultivateur  
cultivateur âgé de quarante et deux ans, résidents  
de la commune et ont signé après lecture  
à l'exception du sieur Tabouret qui a déclaré  
ne savoir faire.

Constate suivant la loi par moi Arcton  
Dubac maire de Saint André de Lubzac faisant  
les fonctions d'officier public de l'état  
civil.

Sainsou

Dubac

du 12 février 1872  
N° 6  
Gelly jeanne  
27 ans

Jeanne Berard  
L. N. Deluz  
Gontier

Le douze février mil huit cent cinquante  
deux à onze heures du matin

Acte de décès de jeanne Gelly, sans profession  
décédée ce jour à dix heures du matin grande rue, âgée  
de vingt sept ans, née et domiciliée dans cette commune  
épouse de Artrand Gelly, propriétaire et fille légitime  
de Jean Gelly propriétaire et de Marie Goujon, demeurant  
dans cette commune.

Sur la déclaration à moi faite par Arcton  
Dubac libraire âgé de quarante huit ans  
et Gabriel Gontier sabotier âgé de quarante sept  
ans, habitants de cette commune qui ont signé  
après lecture.

Constate suivant la loi par moi Arcton  
Dubac maire de Saint André de Lubzac faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil. approuvé et certifié  
par les sieurs.

L. N. Deluz

Gontier

Dubac

Du 20 février 1832  
 N° 7  
 Mangar  
 Marie Louise  
 2 jours  
 Du vingt février mil huit cent cinquante deux à dix heures du matin  
 Acte de décès de Marie Louise Mangar  
 âgée de deux jours, née à Bordeaux du soir à  
 de Louis Paul Mangar et de Marie Dumoulin  
 habitante de la dite ville de Bordeaux  
 Sur la déclaration à moi faite par François  
 Bigole, cultivateur, âgé de trente et un ans, et  
 Pierre aussi cultivateur, âgé de vingt cinq ans  
 habitant de cette commune qui ont après lecture  
 déclaré ne savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil

Dalzac

Du 24 février 1832  
 N° 8  
 Vigoreux  
 Jean  
 66 ans  
 Du vingt quatre février mil huit cent  
 cinquante deux à deux heures du soir  
 Acte de décès de Jean Vigoreux, décédé ce  
 jour à neuf heures du matin à Moullet, âgé de  
 soixante six ans, époux de Catherine Mouton  
 née Bressas, fils légitime de Jean Vigoreux et  
 de Jeanne Baillon, décédés, cultivateur et habitant  
 de cette commune  
 Sur la déclaration à moi faite par Jean  
 Belon, cultivateur, âgé de trente six ans, époux  
 du défunt et Jacques Mallard, aussi cultivateur  
 âgé de trente huit ans, habitant de cette commune  
 qui ont après lecture, déclaré ne savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil

Dalzac

Du 24 février 1832  
 N° 9  
 Du vingt quatre février mil huit cent  
 cinquante deux à cinq heures du soir  
 Acte de décès de Verrier François, décédé ce  
 jour à quatre heures du soir rue Saint Martin  
 âgé de soixante trois ans, époux de Marie Segat  
 fille légitime de Jean François et de Magdelaine  
 Fourcade, décédés, propriétaire et habitant de  
 cette commune dans laquelle il est né.  
 Sur la déclaration à moi faite par Laurent  
 Miron, Delbez, libraire, âgé de quarante huit  
 ans et Gabriel Gontier, sabotier, âgé de quarante  
 sept ans, habitant de cette commune qui ont  
 signé après lecture  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil



L. N. Delbez  
 Gontier  
 63 ans

L. N. Delbez Gontier

Dalzac

Du 27 février 1832  
 N° 10  
 Perrisson  
 Pierre  
 13 mois  
 Du vingt sept février mil huit cent  
 cinquante deux à onze heures du soir  
 Acte de décès de Pierre Perrisson, décédé ce  
 jour à midi à Patoche, âgé de treize mois, fils  
 légitime de Jean Elie Perrisson et de Jeanne de  
 Lagape, cultivateur, habitant de cette commune  
 dans laquelle est né le défunt.  
 Sur la déclaration à moi faite par Gabriel  
 Largeteau, carrier, âgé de vingt huit ans, habitant  
 de cette commune et Gabriel Gontier, sabotier, âgé  
 de quarante sept ans, aussi habitant de cette  
 commune et ont signé après lecture  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil

Largeteau Gontier  
 Dalzac



Du 26 mars 1852  
 N° 11  
 Raymond  
 60 ans  
 De onze six heures mil huit cent cinquante  
 deux à huit heures du matin  
 Acte de décès de Raymond, décédé hier à  
 heures du soir à la paroisse, âgé de soixante  
 ans, veuf de Jeanne Poux, cultivateur, né à  
 fils naturel de Marie Guérin, d'écarts et de  
 inconnu, demeurant dans cette commune.  
 Sur la déclaration à moi faite par Jean  
 Menard cultivateur âgé de trente six ans et  
 Pierre Bernon, carrier âgé de quarante deux  
 ans habitant de cette commune qui ont  
 lecture de la déclaration et ont signé.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant  
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 28 mars 1852  
 N° 12  
 Mallard, Catherine  
 68 ans  
 Du vingt huit mars mil huit cent cinquante  
 deux à une heure de l'après midi.  
 Acte de décès de Catherine Mallard, décédée  
 ce jour à midi à la gatte, âgée de soixante cinq ans,  
 épouse de Jean Guinaudie, née dans cette commune  
 quelle habitait, cultivatrice, fille légitime de Jean  
 Mallard et de Jeanne Brillan, décédés.  
 Sur la déclaration à moi faite par Pierre  
 Mallard cultivateur âgé de quarante deux ans  
 et Jean Lafont aussi cultivateur âgé de cinquante  
 quatre ans, habitant de cette commune et ont  
 de la défunte les quels après lecture ont déclaré  
 savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 30 mars 1852  
 N° 13  
 De trente mars mil huit cent cinquante  
 deux à quatre heures du soir  
 Acte de décès de Thérèse Nazeran, décédée  
 ce jour à trois heures du soir, grande rue, âgée  
 de quatre vingt quatre ans, sans profession,  
 veuve de Michel Brillan, née dans cette  
 commune quelle habitait fille légitime  
 de Jean Nazeran et de Marie Seriat, décédés.  
 Sur la déclaration à moi faite par Antoine  
 Lymarie cultivateur habitant âgé de trente sept ans  
 et Jean Bernard Cordier âgé de quarante  
 quatre ans, habitant de cette commune et ont  
 de la défunte les quels après lecture ont déclaré  
 savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état  
 civil.



Antoine  
 Thérèse  
 24 ans

Dalzac

Du 4 avril 1852  
 N° 14.  
 Garinac  
 Michel  
 60 ans  
 Du quatre avril mil huit cent cinquante  
 deux à huit heures du matin.  
 Acte de décès de Michel Garinac, décédé  
 ce jour à quatre heures du matin rue Saint  
 Pierre, âgé de soixante ans, cultivateur, époux  
 de Marie Paramat, née dans la commune de  
 Larnès, demeurant dans celle ci, fils légitime  
 de Gabriel Garinac et de Jeanne Pelletant,  
 décédés.  
 Sur la déclaration à moi faite par Pierre  
 Paramat habitant de cette commune et François  
 Paramat demeurant à Aubie, cultivateurs, âgés  
 le premier de cinquante six ans et le second  
 de quarante deux ans, l'un et l'autre beau frère  
 du défunt, les quels après lecture ont déclaré  
 savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Le 10 avril 1852  
N° 15  
Maillecheau  
Barbe  
79 ans

Du dix avril mil huit cent cinquante deux à six heures du soir  
Acte de décès de Barbe Maillecheau  
ce jour à cinq heures et un quart du soir à la  
âge de soixante et dix neuf ans, sans profession  
et domiciliée dans cette commune, veuve de  
Pierre Vital Morange, sa fille légitime de  
Maillecheau et de Jeanne Roy décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
subordonné cultivateur âgé de quarante cinq ans  
André Allain aussi cultivateur âgé de cinquante  
et un ans, habitant de cette commune après  
après lecture déclaré ne savoir signer.  
Constata suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de Saint André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalyac

Le 9 avril 1852  
N° 16  
Garinau  
Marie  
88 ans

Du neuf avril mil huit cent cinquante  
deux à sept heures du soir  
Acte de décès de Marie Garinau  
sur à neuf heures du soir à la mort âgée de  
cinquante cinq ans, cultivatrice et célibataire  
à Larnès, demeurant dans cette commune et  
légitime de Gabriel Garinau et de Jeanne Bellé  
décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
maçon âgé de trente sept ans, voisin de la défunte  
et Gabriel Gontier Sabotier âgé de quarante  
ans, habitant de cette commune qui ont après  
après lecture faite.  
Constata suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de Saint André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Cornu Jean

Gontier Dalyac

Le 10 avril 1852  
N° 17



Debarde  
Louis  
52 ans 1/2

Du dix avril mil huit cent cinquante  
deux à sept heures et demie du soir  
Acte de décès de Louis Debarde  
ce jour à sept heures du soir à la mort âgé de  
deux mois et deux jours, né dans cette commune  
dans laquelle sont domiciliés ses père et  
mère, fils légitime de Jean Debarde et de  
Lucie Henriette Trocard, cultivateurs.  
Sur la déclaration à moi faite par  
Pierre Bardeau âgé de quarante cinq ans  
et Thomas Gas teuil âgé de vingt sept ans  
cultivateurs et habitants de cette commune  
qui ont après lecture déclaré ne savoir signer.  
Constata suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de Saint André de Lubzac  
faisant les fonctions d'officier public de  
l'état civil.

Dalyac

Le 12 avril 1852  
N° 18

Duret, Marguerite  
52 ans

Du douze avril mil huit cent cinquante  
deux à midi  
Acte de décès de Marguerite Duret  
ce jour à onze heures du soir à la mort âgée de  
de quatre vingt deux ans, veuve de Pierre  
Duret, née dans la commune de Saint André  
de Saint André de Lubzac, fille légitime de  
Antoine Duret et de Jeanne Bellé décédés.  
Sur la déclaration à  
moi faite pour ainsi Raymond Sabotier  
cultivateur âgé de quarante et un ans, et Jacques  
Goussier historien âgé de cinquante et un ans  
habitants de cette commune qui ont après  
lecture déclaré ne savoir signer.  
Constata suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de Saint André de Lubzac,  
faisant les fonctions d'officier public de l'état  
civil approuvé deux mots rayés nuls.

Dalyac



Le vingt-cinq avril mil huit cent cinquante  
 deux à cinq heures du soir  
 Acte de décès d'Arnand Faure, marié  
 décidé ce jour à deux heures du soir à l'enterrement  
 de cinquante quatre ans, né et habitant  
 de cette commune, veuf de Marthe Perronne  
 et fils légitime d'Etienne Faure et de Suzanne  
 Bourdeau décédés.  
 Sur la déclaration à moi faite par Etienne  
 Bourdeau, sabotier, âgé de vingt-huit ans, et par  
 et grand du défunt, l'un et l'autre habitant de  
 cette commune et ont après lecture le sieur  
 Faure signe et le sieur Bourdeau déclaré au  
 borné faire.  
 Constaté devant moi par moi Antoine Dalzac  
 Maire de Saint André de Cubzac, faisant les  
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Thomé Faure

Dalzac

Le vingt avril mil huit cent cinquante  
 deux à sept heures du matin  
 Acte de décès de Pierre Labatut, cultivateur  
 décidé ce jour à cinq heures du matin au basquis  
 âgé de cinquante cinq ans, époux de Pétronille  
 Lafay, née dans cette commune qu'il habitait, fils  
 légitime de Pierre Labatut et de Françoise Richard  
 Sur la déclaration à moi faite par Robert Lafay  
 cultivateur, marié du défunt, âgé de quarante ans  
 Jean Bourdeau, aussi cultivateur, âgé de quarante  
 et un ans, habitant de cette commune qui ont après  
 lecture déclaré au borné signer.  
 Constaté devant moi par moi Antoine Dalzac  
 Maire de Saint André de Cubzac, faisant les  
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Le vingt-cinq avril 1852  
 N° 21  
 Noire Jacques  
 20 ans



Le vingt-cinq avril mil huit cent cinquante  
 deux à cinq heures du matin  
 Acte de décès de Jacques Berné

Le vingt-cinq avril mil huit cent cinquante  
 deux à sept heures du matin devant  
 nous Jean François Holland de Bussy, chevalier de  
 la Légion d'honneur, adjoint au maire de la ville  
 d'Alger, délégué pour remplir les fonctions d'officier  
 de l'état civil près la dite commune.

Comparaissent porteurs d'un Bulletin du  
 Directeur de l'Hôpital militaire du Roy, les sieurs  
 Jean Baptiste Girard, sergent, âgé de vingt neuf ans  
 et Frédéric Secicot, caporal, âgé de trente six ans, tous  
 deux infirmiers majors dans cet établissement y  
 domiciliés, les quels nous font la déclaration  
 conforme que le Sr Jacques Berné, Cavalier de 1ère classe  
 au 1er Escadron du train des équipages militaires,  
 n° 1002 - 100 matricule 1848, né à Saint André,  
 Girard, le vingt trois mai mil huit cent vingt cinq,  
 fils de Sieur Jean Berné et de Dame Philippine  
 Bernardeau sa femme, ménagère est décédé hier  
 matin à six heures et demie au domicile susdit.

De tout ce que dessus nous avons rédigé le  
 présent acte que les comparants, signent avec  
 nous après lecture. Signés: Girard, Secicot et Holland  
 de Bussy.

Déclaré conforme sur la demande du  
 Préfet d'Alger le vingt huit janvier mil  
 huit cent cinquante deux. Par le maire  
 d'Alger l'adjoint délégué et signés: Holland de  
 Bussy.

Moi par nous, Président du Tribunal civil  
 de première instance d'Alger, pour légalisation  
 de la signature de M. Holland de Bussy  
 Alger le 2 mars 1852, Signé: P. de Mémecelle

Transcrit et certifié conforme par nous  
 Antoine Dalzac, maire de Saint André de Cubzac,  
 faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 26 mai 1892  
N° 22  
Boisson  
Jeanne  
23 ans

Du vingt six avril mil huit cent cinquante deux à sept heures du soir  
Acte de décès de Jeanne Boisson, décédée le jour à cinq heures du soir au fourneau, profession, âgée de quatre vingt trois ans, sans enfants, née à Saint Antoine, commune de Boisson et de Jeanne Vigié, décédée.

Sur la déclaration à moi faite par Renaud Bourcaud, sabotier âgé de vingt quatre ans, petit fils, par alliance de la défunte et Gabriel Gontier sabotier âgé de quarant sept ans habitant de cette commune qui ont signé après lecture faite.

Constataé suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de Saint André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Gontier Bourcaud, Renaud  
Dalzac

Du 27 avril 1892  
N° 23  
Delloumeau  
Jean  
66 ans

Du vingt sept avril mil huit cent cinquante deux à six heures du matin

Acte de décès de Jean Delloumeau, décédé hier à huit heures du soir au fourneau, cultivateur, âgé de soixante six ans, époux de Marie Labatut, fils légitime d'Antoine Delloumeau et de Marguerite Debot, décédés, né à Saint Laurent d'Arde et domicilié dans cette commune.

Sur la déclaration à moi faite par Jean Bourcaud cultivateur, âgé de quarante et un ans et Pierre Bourcaud aussi cultivateur, âgé de quarante cinq ans, habitants de cette commune qui ont déclaré sans avoir signé, après lecture faite.

Constataé suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de Saint André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 27 mai 1892  
N° 24  
Bernardeau  
Therèze  
22 ans

Du Deux mai mil huit cent cinquante deux à sept heures du matin

Acte de décès de Therèze Bernardeau, décédée hier à onze heures du soir au fourneau, profession, âgée de vingt deux ans, épouse de Joseph Gontier peintre en bâtiments, née dans cette commune, fille légitime de François Bernardeau et d'Elisabeth Dufoir, habitants de la commune de Gradignan.

Sur la déclaration à moi faite par Laurent Mume Deluz, libraire, âgé de quarante huit ans et Gabriel Gontier sabotier, âgé de quarant sept ans, habitants de cette commune.

Constataé suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de Saint André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

L. N. Deluz  
Gontier  
Dalzac

Du 6 mai 1892  
N° 25  
Bertholamy  
Pierre Louis  
70 ans

Du six mai mil huit cent cinquante deux à onze heures du matin

Acte de décès de Pierre Louis Bertholamy, décédé ce jour à neuf heures du matin au fourneau, figuriste, âgé de quatre vingt ans, époux de Marie Quillaumette Julie Escarnot, marchande, née à Luquet, Stalie, fils légitime d'Elise Bernadine Bertholamy et de Marie Augé Louvièr, l'un et l'autre décédés demeurant dans cette commune.

Sur la déclaration à moi faite par Jean Morin, carrier, âgé de quatre vingt neuf ans et Pierre Labatut scieur de long, âgé de trente huit ans, habitants de cette commune et voisins du défunt les quels après lecture ont déclaré ne l'avoir signé.

Constataé suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de Saint André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac



Du vingt mai mil huit cent cinquante  
 deux à dix heures du matin  
 Acte de décès de M<sup>re</sup> Leproy, décédée ce jour  
 à trois heures du matin à l'âge de soixante  
 ans, dans la commune de Laubie, demeurant dans  
 celle de saint André, fils légitime de Louis  
 Louis, Mercier, lui et l'autre, décédés.  
 Sur la déclaration à moi faite par Jean Dublais  
 cultivateur âgé de cinquante deux ans et Jean  
 Magnard, aussi cultivateur, âgé de trente ans, le  
 dernier gendre et l'autre de Jean fils de la femme  
 habitants de cette commune qui ont après  
 lecture déclaré ne savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de saint André de Laubie, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du quinze mai mil huit cent cinquante  
 deux à huit heures du soir  
 Acte de décès de Jacques Denis, propriétaire  
 décédé ce jour à sept heures du soir à l'âge de soixante  
 ans, époux de Jeanne Bertrand, née et domiciliée en cette commune, fils légitime  
 de Jean Denis et de Magdelaine Mithade, lui et l'autre,  
 décédés.  
 Sur la déclaration à moi faite par Pierre Girard  
 cultivateur âgé de soixante et dix ans et Gabriel  
 Girard aussi cultivateur âgé de vingt cinq ans, veuf  
 et habitant de cette commune, les quel  
 après lecture ont déclaré ne savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac  
 maire de saint André de Laubie, faisant les fonctions  
 d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du vingt mai mil huit cent cinquante deux à  
 cinq heures du matin  
 Acte de décès de Jeanne Charriol, décédée hier à  
 neuf heures du soir à l'âge de soixante deux ans, épouse de Pierre Biguaries, marié  
 à saint-Nomman, Canton de Fons, demeurant  
 dans cette commune, fille légitime de Pierre Charriol  
 et de Marie Nonquere, lui et l'autre, décédés.  
 Sur la déclaration à moi faite par François  
 Leroy terrassier âgé de quarante quatre ans et  
 Pierre Labatut, frère de long aîné de trente huit  
 ans, gendres de la défunte et habitants de cette commune  
 les quels, après lecture faite ont déclaré ne savoir  
 signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de saint André de Laubie, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état  
 civil.



Charriol, Jeanne  
62 ans

Dalzac

Du dix juin 1852  
 Acte de décès de Raymond Mathieu Petit,  
 décédé ce jour à quatre heures et demie du matin  
 à l'âge de soixante six ans, veuf de  
 Michel Allégas, née Bourdeau, fille  
 légitime de Pierre Petit et de Marie Secour,  
 décédés.  
 Sur la déclaration à moi faite par Pierre  
 Gustave Millhet propriétaire âgé de quarante  
 sept ans, veuf de la défunte et l'autre  
 Dalzac, libraire, âgé de quarante huit ans, veuf  
 de la défunte et ont signé après lecture.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de saint André de Laubie, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

22 juin 1852  
N° 30  
Besson  
Magdelaine  
70 ans

Du quinze juin mil huit cent cinquante  
deux à trois heures et demie du soir  
Acte de décès de Magdelaine Besson, décédée  
à jour à deux heures du soir au château de Besson, âgée  
et de 70 ans, cultivatrice, veuve de Jean Besson, né dans  
cette commune, qu'elle habitait, fille légitime de Pierre  
Besson et de Anne Gaborias tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Besson  
cultivateur âgé de trente deux ans et Armand Besson  
de cette commune et voisins de la défunte, les quels  
après lecture ont déclaré ne savoir signer  
Constataé suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de Saint André de Libzac faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalyac

22 juin 1852  
N° 31  
Dalyac Jacques  
70 mois

Du vingt deux juin mil huit cent cinquante  
deux à six heures du matin  
Acte de décès de Jacques Delays, décédé hier  
à huit heures du soir au port de Stagne, âgé de  
mois, fils légitime de Guillaume Delays, marié  
de Jeanne Robert habitants de cette commune on ne  
me le déclare.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Besson  
marié âgé de trente ans et de Jacques Bureau  
cultivateur âgé de cinquante trois ans, habitants de  
cette commune et voisins du défunt, les quels après  
lecture ont déclaré ne savoir signer  
Constataé suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de Saint André de Libzac faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalyac

23 Juin 1852  
N° 32

Du vingt cinq juin mil huit cent cinquante  
deux à cinq heures du soir  
Acte de décès de Laurent Arnoult, fils de  
jour à quatre heures et demie du soir à la gare, âgé  
de cinquante trois ans, peintre en bâtiment,  
époux de Marie Lafont, natif et domicilié de cette  
commune, fils légitime de Claude Arnoult et de Marie  
Guerry, tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Laurent  
Muma Delays libraire âgé de quarante huit ans  
et Gabriel Gontier sabotier âgé de quarante sept  
ans, habitants de cette commune et amis du  
défunt, les quels ont signé après lecture  
Constataé suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de Saint André de Libzac faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.



Arnoult, Laurent  
83 ans

L. N. Delays

Gontier  
Dalyac

3 juillet 1852  
N° 32  
Hambert  
marie  
66 ans

Du trois juillet mil huit cent cinquante  
deux à une heure de l'après midi  
Acte de décès de Marie Humbert, cultivatrice  
de céréales, ce jour à onze heures du matin au château  
âgé de soixante six ans, veuve de Jean Richard,  
née et domiciliée dans cette commune, fille  
légitime de Jean Humbert et de Marie Guerry  
tous deux décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Guinaudie domestique âgé de trente huit ans  
gendre de la défunte et Simon Lutil cultivateur  
âgé de cinquante deux ans, voisins de la  
défunte et ont après lecture déclaré ne savoir  
signer  
Constataé suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de Saint André de Libzac  
faisant les fonctions d'officier public de l'état  
civil.

Dalyac



15 juillet 1852  
 N° 36  
 Du cinq juillet mil huit cent cinquante deux à sept heures du soir  
 Acte de décès de Marie Ferrant née de ce jour à six heures du soir grande rue fille légitime de Jean Ferrant âgé de trente et un ans et de Jeanne Marie Sureau âgé de trente ans, mariés et habitant de cette commune.  
 Premier témoin Laurent Simon Deluz  
 Second témoin Gabriel Gontier  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*L. N. Deluz*  
*Gontier*  
*Dalzac*

15 juillet 1852  
 N° 37  
 Du treize juillet mil huit cent cinquante deux à une heure de l'après midi  
 Acte de décès de Jeanne Girard née de ce jour à midi à Labarrieux, âgée de soixante trois ans, fille légitime de Joseph Girard et de Marguerite Delanne, mariés, cultivateurs et habitants de cette commune dans laquelle et née la défunte.  
 Premier témoin Bertrand Largeteau, âgé de trente et un ans, second témoin Louis Sollet, âgé de vingt huit ans, voisins de la défunte qui ont après lecture déclaré ne savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*Dalzac*

15 juillet 1852  
 N° 36  
 Du dix huit juillet mil huit cent cinquante deux à six heures du soir  
 Acte de décès de Jacques Morin cultivateur âgé de soixante et dix ans époux de Marie Guimon, né dans cette commune qu'il habitait, fils légitime de Pierre Morin et de Magdelaine Bardou, linet l'autre décédé.  
 Sur la déclaration à moi faite par Pierre Gerard, âgé de trente six ans et Jean Debot, âgé de vingt huit ans, voisins du défunt, cultivateurs et ont après lecture déclaré ne savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.



Morin  
 dominique  
 70 ans

*Dalzac*

19 juillet 1852  
 N° 37  
 Du dix neuf juillet mil huit cent cinquante deux à sept heures du matin  
 Acte de décès de Pierre Bardou, cultivateur âgé de trente trois ans, décédé hier à dix heures cinquante minutes de son aîeveau pour de Marie Boursan, né dans cette commune qu'il habitait, fils légitime de Simon Bardou et de Jeanne Terrien.  
 Sur la déclaration à moi faite par Gabriel Vidange, cultivateur, âgé de quarante trois ans et Joseph Barrias, âgé de quarante et un ans, voisins du défunt qui ont après lecture déclaré ne savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*Dalzac*

23 juillet 1892  
 N° 38  
 Allant  
 Anne Elisabeth  
 1/2 ans

Du vingt trois juillet mil huit cent  
 cinquante deux à six heures du matin  
 Acte de décès de Jeanne et Elisabeth Allant  
 décédée ce jour à trois heures du matin dans  
 le Bourg Grande rue, âgée de huit ans née  
 dans cette commune qui habitent ses père et  
 mère, fille légitime de Jean Jacques Xavier  
 Allant forgeron et de Jeanne Elisabeth  
 Guerin.

Sur la déclaration à moi faite par  
 Laurent muni de l'acte de mariage de  
 quarante huit ans et Gabriel Fontier  
 Sabotier âgé de quarante sept ans habitants  
 de cette commune qui ont signé après  
 lecture.

Constataé suivant la loi par moi  
 Antoine Dalzac, maire de Saint André  
 de Cubzac, faisant les fonctions d'officier  
 public de l'état civil.

(L. N. Dalzac)  
 Dalzac Fontier

28 juillet 1892  
 N° 39  
 Prestier  
 Catherine  
 0 mois

Du vingt huit juillet mil huit cent  
 cinquante deux à cinq heures du matin  
 Acte de décès de Catherine Prestier  
 décédée hier à onze heures du soir dans la commune  
 âgée de six mois, fille légitime de Jean Prestier  
 tourneur et d'Anne Laigallière de chaise  
 habitants de cette commune dans la quelle  
 est née la décédée.

Sur la déclaration à moi faite par  
 Jean Prestier, âgé de vingt quatre ans, oncle  
 de la défunte et Jacques Allant forgeron  
 cinquante ans, tous deux habitants de cette  
 commune les quels ont déclaré après lecture  
 ont déclaré me l'avoir signé.

Constataé suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de Saint André de Cubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil  
 approuvé deux mots ruyés seuls

Dalzac

29 juillet 1892  
 N° 40

Du trente juillet mil huit cent  
 cinquante deux à quatre heures du soir  
 Acte de décès de Suzanne Delange  
 morte hier ce jour à deux heures après  
 midi dans le Bourg Grande rue, fille  
 légitime de Pierre Delange receveur des  
 contributions indirectes et de Marie Thérèse  
 Cassinetta Charpentier mariés et habitants  
 de cette commune.

Sur la déclaration à moi faite par  
 Laurent muni de l'acte de mariage de  
 quarante huit ans et Gabriel Fontier  
 Sabotier âgé de quarante sept ans  
 habitants de cette commune et voisins  
 des lieux Delange, et ont signé après  
 lecture.

Constataé suivant la loi par moi  
 Antoine Dalzac, maire de Saint André  
 de Cubzac, faisant les fonctions d'officier  
 public de l'état civil.



Delange  
 muni  
 mort née

(L. N. Dalzac)  
 Fontier Dalzac

Du 1<sup>er</sup> août 1892  
 N° 41  
 Dorville  
 Suzanne  
 37 ans

Du premier août mil huit cent  
 cinquante deux à six heures du matin  
 Acte de décès de Suzanne Dorville, sans  
 profession, décédée hier à onze heures du  
 soir à la grave, âgée de trente sept ans, célibataire  
 née dans cette commune qui elle habitait  
 avec ses père et mère, fille légitime de Philippe  
 Dorville marchand de bois et de Jeanne Delbac.

Sur la déclaration à moi faite par  
 Guillaume Lafont propriétaire cultivateur  
 âgé de cinquante deux ans et Pierre Lafont  
 cultivateur âgé de vingt cinq ans, voisins  
 du lieu on est décédée la défunte, les quels après  
 lecture ont déclaré me l'avoir signé.

Constataé suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac, maire de Saint André de Cubzac,  
 faisant les fonctions d'officier public de  
 l'état civil.

Dalzac



du 22 août 1852  
N° 42  
Dionise  
Catherine  
2 mois

Le deux d'oct mil huit cent cinquante  
deux à six heures du matin  
Acte de décès de Catherine Tessier  
décédée ce jour à huit heures et demie dans  
matin dans la boiserie, grande rue, près de  
cette commune qui habitent ses père et mère  
fille légitime de François Tessier journalier  
de Garcholle Niellon, marié, âgé de deux mois  
Sur la déclaration à moi faite par Pierre  
Dionise, journalier âgé de quarante deux  
ans et François Oré charpentier âgé de cinquante  
deux ans, voisins de la défunte et ont après  
lecture déclaré ne savoir signer.  
Constataé suivant la loi par moi Antoine  
Dubyac, maire de saint André de Lubzac  
faisant les fonctions d'officier public  
de l'état civil.

Dubyac

17 août 1852  
N° 43  
Dionise  
marie  
19 ans

Le dix neuf d'oct mil huit cent  
cinquante deux à six heures du soir  
Acte de décès de marie Dionise  
décédée ce jour à cinq heures du soir grande  
rue, près de cette commune dans la quelle  
elle demeurait avec ses père et mère, âgée de  
dix neuf ans, fille légitime de Pierre  
Dionise journalier et de Marguerite  
Leynot.  
Sur la déclaration à moi faite par François  
Oré charpentier âgé de cinquante deux ans  
et Pierre Largeteau journalier âgé de cinquante  
ans, habitants de cette commune et voisins de la  
défunte, les quels après lecture ont déclaré ne  
savoir signer.  
Constataé suivant la loi par moi Antoine  
Dubyac, maire de saint André de Lubzac  
faisant les fonctions d'officier public  
de l'état civil + célibataire.

Dubyac

du 22 août 1852  
N° 44  
Bessède  
pierre  
60 ans

Le deux septembre mil huit cent cinquante  
deux à huit heures du soir  
Acte de décès de Pierre Bessède, marin, décédé  
jour à six heures du soir à Raygnac, âgé de soixante ans  
pe et domicilié dans cette commune, époux de Jeanne Robert  
fils légitime de Pierre Bessède et de Marie Moncreau, lui  
et l'autre déclarés.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Boreau  
marin âgé de trente ans et Jacques Durcan cultivateur  
âgé de quarante neuf ans, habitants de cette commune qui  
ont après lecture déclaré ne savoir signer.  
Constataé suivant la loi par moi Antoine Dabyac  
mair de saint André de Lubzac faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

Dabyac

du 10 gbre 1852  
N° 45  
Dupuy  
jeanne  
10 - mois

Le dix septembre mil huit cent cinquante  
deux à deux heures de l'après midi.  
Acte de décès de Jeanne Dupuy, décédée  
jour à midi au lieu de terre fort, âgée de dix  
mois à Lubzac, fille légitime de Pierre Dupuy et de  
Jeanne Alchard, mariés et domiciliés dans cette commune.  
Sur la déclaration à moi faite par Etienne  
Goujon cultivateur âgé de trente sept ans, et Etienne  
Corvean aussi cultivateur âgé de cinquante six ans  
habitants de cette commune qui ont après lecture  
déclaré ne savoir signer.  
Constataé suivant la loi par moi Antoine  
Dubyac, maire de saint André de Lubzac faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dabyac

1872  
N° 51  
Legas Louis  
2 ans

Le seize septembr mil huit cent cinquante  
deux à cinq heures du soir  
Acte de décès de Louis Legas, d'écédé ce jour  
deux heures de l'après midi à Mercy, âgé de  
ans, né dans cette commune dans la quelle sont  
domiciliés ses père et mère fils légitime de Jean  
Legas et de Marie Courcort, cultivateur.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Bouchon cultivateur âgé de cinquante deux ans  
et Pierre Lafont cultivateur âgé de vingt cinq ans  
habitants de cette commune qui ont après lecture  
déclaré sur avoir signé.  
Constata suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de saint André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalyac

1872  
N° 57  
Gardere  
Gabriel  
6 mois

Le dix huit septembr mil huit cent  
cinquante deux à sept heures du matin  
Acte de décès de Gabriel Gardere, d'écédé hier  
à six heures et demie du soir à Lagrave, âgé de six  
mois fils légitime de Jean Gardere fabricant d'eau  
gazéuse et de divers sirops et de Marie Dubourg  
née à Bordeaux qui habite son père rue des trois cloches  
N° 44.  
Sur la déclaration à moi faite par André  
Nisut, cultivateur âgé de trente six ans, père de  
André et Guillaume Lafont, propriétaire cultivateur  
âgé de cinquante deux ans, habitants de cette commune  
qui ont après lecture déclaré sur avoir signé.  
Constata suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de saint André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalyac

1872  
N° 58  
Fonteneau  
Pierre  
11 mois

Le vingt deux septembr mil huit cent  
cinquante deux à trois heures du soir  
Acte de décès de pierre Fonteneau, d'écédé ce jour  
à deux heures de l'après midi au port de Pagny  
âgé de onze mois, né dans cette commune qui habite  
ses père et mère fils légitime de Jean Fonteneau et de  
Jeanne Charvreaux cultivateurs.  
Sur la déclaration à moi faite par Raymond  
Blumet, cultivateur, âgé de trente sept ans et Jacques  
Doreau cultivateur âgé de cinquante trois ans  
habitants de cette commune qui ont après lecture  
déclaré sur avoir signé.  
Constata suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de saint André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalyac

1872  
N° 59  
Bouchon, Pierre  
6 mois

Le sept octobr mil huit cent  
cinquante deux à neuf heures du matin  
Acte de décès de Pierre Bouchon,  
d'écédé ce jour à huit heures du matin rue  
de la Carre âgé de six mois, né dans cette commune  
dans la quelle sont domiciliés ses père et mère fils  
légitime de Georges Bouchon fermier en charrues  
et de Catherine Reynat pailleuse en charrues.  
Sur la déclaration à moi faite par Laurent  
Numa Delazé libraire âgé de quarante huit ans  
et Gabriel Gontier sabotier âgé de quarante  
sept ans, habitants de cette commune qui ont  
signé après lecture.  
Constata suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de saint André de Lubzac  
faisant les fonctions d'officier public de l'état  
civil. — approuvé par moi a. j. pub.

L. N. Delazé

Gontier Dalyac



Du 7<sup>e</sup> fev 1852  
 N° 50  
 Pevrot pierre  
 Ernest  
 8 mois  
 Du sept octobre mil huit cent cinquante  
 deux à dix heures du matin  
 Acte de décès de pierre Ernest Pevrot,  
 âgé de huit mois, né à Bordeaux, fils naturel  
 de Marinette Pevrot et de père inconnu.  
 Sur la déclaration à moi faite par Jean  
 Peyron cultivateur âgé de vingt trois ans et Jean  
 habitants de cette commune, qui ont après lecture  
 déclaré se savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Edouard  
 Dalzac, maire de Saint André de Lubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 12 fev 1852  
 N° 51  
 Jouquet pierre  
 27 ans  
 Du douze octobre mil huit cent cinquante  
 deux à dix heures du matin  
 Acte de décès de Pierre Jouquet, carrier  
 décédé ce jour à huit heures du matin au  
 tasta, né à Saint Gervais, y demeurant  
 célibataire fils légitime de Guillaume Jouquet  
 cultivateur et de feu Barbe Beneau.  
 Sur la déclaration à moi faite par Jean  
 Monche Carrier âgé de vingt neuf ans et Jean  
 Pignet aussi carrier âgé de quarante deux ans  
 habitants de cette commune, les quels ont demandé  
 au nom de la famille du décédé, qu'il fut transporté  
 à Saint Gervais pour y être inhumé, autorisation  
 qui leur a été accordée et ont après lecture déclaré  
 se savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Edouard  
 Dalzac, maire de Saint André de Lubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 19 fev 1852  
 N° 52  
 Mevix Laurent  
 78 ans  
 Du dix neuf octobre mil huit cent  
 cinquante deux à sept heures du matin  
 Acte de décès de Laurent Mevix, clerc  
 Courant âgé de soixante et quinze ans  
 né et domicilié dans cette commune, fils légitime  
 de Pierre Mevix et de Catherine Duquenois  
 décédés, veuf de Marie Corateur.  
 Sur la déclaration à moi faite par  
 Laurent Mevix Deluz libraire âgé de  
 quarante huit ans et Gabriel Gontier labouier  
 âgé de quarante sept ans, habitants de cette  
 commune et voisins du défunt, les quels ont  
 signé après lecture.  
 Constaté suivant la loi par moi Edouard  
 Dalzac, maire de Saint André de Lubzac,  
 faisant les fonctions d'officier public de l'état  
 civil.

L. N. Deluz  
 Gontier  
 Dalzac

Du 30 fev 1852  
 N° 53  
 Lagarde Jean  
 8 mois  
 Du trente octobre mil huit cent cinquante deux  
 à sept heures du matin  
 Acte de décès de Jean Lagarde, âgé de huit mois  
 heures du soir au moulin de Romfort, fils légitime  
 de Jean Lagarde et de Jeanne Grégoire  
 cultivateurs et habitants de cette commune.  
 Sur la déclaration à moi faite par Jean  
 cultivateur âgé de quarante trois ans et Jean  
 aussi cultivateur âgé de vingt deux ans, habitants  
 de cette commune et voisins du défunt les quels  
 après lecture ont déclaré se savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi Edouard  
 Dalzac, maire de Saint André de Lubzac,  
 faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

du 12 gbre 1882  
N° 84  
Madaida  
jeanne anne  
33 ans

Du six novembre mil huit cent cinquante  
deux à huit heures et demies du matin  
Acte de décès de Jeanne Anne Madaida  
décédée ce jour à sept heures et demies  
à l'âge de cinquante ans, propriétaire, native et domiciliée de cette  
commune, fille légitime de Jean Boursan et  
Boursan, l'un et l'autre décédés.  
Sur la déclaration à moi faite par  
frédéric Durand, charpentier agé de cinquante  
ans et faisant maison Seluz libraire agé de  
de quarante huit ans, habitant de cette commune  
et voisins de la défunte qui ont signé après  
lecture.

Constate suivant la loi par moi Antoine  
Salzac, maire de Saint André de Lubzac  
faisant les fonctions d'officier public de  
l'état civil.

L. N. Seluz  
F. Durand  
Antoine Salzac

du 12 gbre 1882  
N° 85  
Roche, pierre  
32 ans

Du douze novembre mil huit cent cinquante  
deux à sept heures du matin

Acte de décès de pierre Roche, tailleur d'habits,  
décédé hier à dix heures du soir grande rue, de Jeanne  
Cassalière, agé de soixante et douze ans, natif de la  
commune d'Aubie et habitant de celle de Saint André, fille  
légitime de feu pierre Roche et de Jeanne Mathelin.

Sur la déclaration à moi faite par François Diez  
charpentier agé de cinquante deux ans, et par  
agé de cinquante et un ans, journaliers, l'un et l'autre voisins  
de la défunte et habitant de cette commune, les quels après lecture  
ont déclaré me savoir signer.

Constate suivant la loi par moi Antoine Salzac,  
mair de Saint André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier  
public de l'état civil.

Antoine Salzac

du 9 gbre 1882  
N° 86  
Madaid, bernard  
64 ans

Du quinze novembre mil huit cent cinquante  
deux à huit heures et demies du soir

Acte de décès de Bernard Madaid, boucher,  
décédé ce jour à huit heures du soir, grande rue, par  
de Jeanne Boursan, natif et domicilié de cette  
commune, agé de cinquante quatre ans, fils légitime  
de feu Bernard Madaid et Jeanne Hanes.

Sur la déclaration à moi faite par Laurent  
Mama Seluz libraire agé de quarante huit ans  
et Gabriel Gontier sabotier agé de quarante sept ans  
et voisins de la défunte et habitants de cette commune,  
les quels ont signé après lecture faite.

Constate suivant la loi par moi Antoine  
Salzac, maire de Saint André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

L. N. Seluz  
Antoine Salzac  
Gontier

du 22 gbre 1882  
N° 87  
Soie, madelaine  
Noze, Catherine  
69 ans

Du vingt deux novembre mil huit cent  
cinquante deux à sept heures du matin

Acte de décès de Madelaine Noze Catherine  
Soie, sans profession, décédée hier à onze heures  
quarante cinq minutes du soir grande rue, de  
Jean Salzac, née dans la commune de Sollegrand  
département des Vosges, domiciliée dans celle de Saint  
André de Lubzac, fille légitime de feu François Soie  
et Catherine Guinot.

Sur la déclaration à moi faite par Laurent  
Mama Seluz libraire agé de quarante huit ans  
et Gabriel Gontier sabotier agé de quarante sept  
ans, et voisins de la défunte et habitants de cette commune,  
les quels ont signé après lecture faite.

Constate suivant la loi par moi Jean Petit  
adjoint du maire remplissant les fonctions  
d'officier public de l'état civil en remplacement de  
celui-ci empêché.

L. N. Seluz  
Jean Petit  
Gontier



Le vingt quatre novembre mil huit cent cinquante  
 deux à huit heures du matin  
 Acte de décès de Pierre Bouillat  
 à six heures du soir à Seignemur, agé de quarante  
 six ans, dans cette commune qu'il habitent ses parents  
 fils légitime de Valentin Bouillat cultivateur et  
 Jeanne Lamouroux.  
 Sur la déclaration à moi faite par Jean  
 agé de quarante huit ans et Pierre Laramat agé de  
 cinquante neuf ans, cultivateurs habitant de cette  
 commune et voisins des parents du défunt, à cette  
 après lecture ont déclaré se savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi notaire  
 Dalzac, maire de Saint Etienne de Lubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Le vingt sept novembre mil huit cent  
 cinquante deux à sept heures du matin  
 Acte de décès de Pierre Bessède décédé hier  
 à six heures du soir à Plagne, agé de trois mois  
 né dans cette commune qu'il habitent ses parents  
 fils légitime de Pierre Bessède marin et de Anne  
 Sur la déclaration à moi faite par Bernard  
 cultivateur agé de trente sept ans, et Jacques Durcau  
 cultivateur agé de cinquante trois ans, habitant de  
 cette commune les quels après lecture ont déclaré se  
 savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi notaire  
 Dalzac, maire de Saint Etienne de Lubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Le vingt six novembre mil huit cent cinquante  
 deux à sept heures et demie du soir  
 Acte de décès de Jean Bonin cultivateur  
 âgé de cinq heures et demie du soir à Seignemur  
 fils légitime de son père et de sa mère  
 domicilié dans cette commune.  
 Sur la déclaration à moi faite par Jean  
 cultivateur agé de cinquante cinq ans habitant  
 de cette commune et Jean Dalzac, autre cultivateur  
 agé de vingt sept ans, habitant de Saint Etienne de Lubzac  
 voisins, les quels après lecture ont déclaré se savoir  
 signer.  
 Constaté suivant la loi par moi notaire  
 Dalzac, maire de Saint Etienne de Lubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Le vingt deux novembre mil huit cent  
 cinquante deux à sept heures du matin  
 Acte de décès de Marguerite L'Grand  
 âgée de cinquante quatre ans, décédée hier à huit  
 heures du soir à Seignemur, épouse de Louis  
 fils légitime de Jean L'Grand et de Marie  
 Sur la déclaration à moi faite par Bernard  
 cultivateur agé de quarante sept ans et par  
 Joseph L'Grand cultivateur agé de trente quatre ans  
 habitant de cette commune et voisins des parents  
 les quels après lecture ont déclaré se savoir signer.  
 Constaté suivant la loi par moi notaire  
 Dalzac, maire de Saint Etienne de Lubzac, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

13 Dec 1832  
N° 62  
Malbec  
Jeanne Elisabeth  
4 ans

Le trois decembre mil huit cent cinquante  
deux à sept heures du matin  
Acte de décès de Jeanne Elisabeth Malbec  
vive à ce jour à deux heures du matin, grande  
ma fille légitime de Jean Louis Malbec grand  
et marchand lycien et de Jeanne Elisabeth  
épouse de quatre ans, née dans cette commune  
qui habitent ses père et mère.  
Sur la déclaration à moi faite par Jacques  
Mama Deluz, libraire âgé de quarante huit  
ans et Gabriel Gortier Sabotier âgé de quarante  
sept ans, habitants de cette commune, après  
de la défunte, les quels ont signé après lecture  
Composé suivant la loi par moi, Etienne  
Dalzac, maire de Saint André de Libzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

*J. B. Deluz*

*Gortier Dalzac*

13 Dec 1832  
N° 63  
Graterolle  
des Lascien  
18 jours

Le trois decembre mil huit cent cinquante  
deux à six heures du matin  
Acte de décès de Jules Lucien Graterolle  
vive hier à quatre heures du soir à Mailhos  
âgé de quinze jours, fils légitime de Jean Graterolle  
instituteur et de Marie Scelaux domiciliés à  
Bordeaux rue du Parlement N° 4, où il est né.  
Sur la déclaration à moi faite par Etienne  
Laperut cultivateur, père domicilié au dit lieu, âgé  
de trente et un ans et Guillaume Grillet cultivateur  
âgé de trente sept ans, habitants de cette commune  
domiciliés au dit lieu de Mailhos, les quels après  
lecture ont déclaré ne savoir signer.  
Composé suivant la loi par moi, Etienne  
Dalzac, maire de Saint André de Libzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

*Dalzac*

22 Dec 1832  
N° 64  
Lacaze  
Catherine  
72 ans

Le vingt deux decembre mil huit cent  
cinquante deux à dix heures du matin  
Acte de décès de Catherine Lacaze, née à ce  
jour à huit heures du matin à Gravay, âgée de  
et de vingt ans, cultivatrice, veuve de Raymond  
fille légitime de Jean Lacaze et de Marie  
Décédée, née et domiciliée dans cette commune.  
Sur la déclaration à moi faite par Georges  
Ultra, propriétaire cultivateur âgé de vingt quatre  
huit ans et Jean Bonchon, cultivateur âgé de  
trente quatre ans, habitants de cette commune  
et voisins de la défunte, les quels après lecture  
ont déclaré ne savoir signer.  
Composé suivant la loi par moi, Etienne  
Dalzac, maire de Saint André de Libzac,  
faisant les fonctions d'officier public de l'état  
civil.

*Dalzac*

Clos et arrêté la présence  
régistre des décès, comprenant trois  
quatre actes par nous maire de  
Saint André de Libzac, le vingt  
et un decembre mil huit cent  
cinquante deux au soir.

*Dalzac*



Tableaux actus de vicie

Département  
de la Gironde  
Arrondissement  
de Bordeaux  
Commune  
de Saint-Amand de Cubzac  
en 1832

Noms et Prénoms Des Vicés	Dates Des Actes
<b>A</b>	
Allant, Jeanne Elisabeth	25 juillet
Arncult, Laurent	25 Juin
<b>B</b>	
Balais, Marguerite	1 <sup>er</sup> janvier
Bardeau, Pierre	11 juillet
Belloumeau, Jean	26 avril
Bernardeau, Thérèse	1 <sup>er</sup> mai
Bernon, Madeleine	15 juin
Bertholamy, Pierre Louis	6 mai
Bessède, Pierre	2 juil
Bessède, Pierre	28 juil
Bignon, Pierre	5 février
Blanda, Jeanne Anne	6 juil
Boisson, Jeanne	26 avril
Bounefoy, Marie	19 août
Bonin, Jean	30 juil
Bouchon, Pierre	7 juil
Bouillat, Pierre	23 juil
Bourricaud, Jeanne	7 février
<b>D C</b>	
Charriol, Jeanne	19 mai

<b>D</b>	
Debande, Louis	10 avril
Delange, Marie	30 juillet
Degas, Louis	16 juil
Delaye, Jacques	21 juin
Doris, Jacques	15 mai
Doris, Suzanne	30 juillet
Dupuy, Jeanne	16 juil
Duriet, Marguerite	12 avril
<b>E</b>	
Eyraud, Marguerite	4 juil
<b>F</b>	
Faure, Renaud	12 avril
Ferrant, Marie	8 juillet
Fontaineau, Pierre	22 juil
Forestier, Catherine	27 juillet
<b>G</b>	
Gardère, Gabriel	17 juil
Garineau, Marie	5 avril
Garineau, Michel	4 avril
Gelly, Jeanne	12 février
Giraud, Jeanne	20 juillet
Graterolle, Jules Lucien	12 juil

**I**  
Isambert, marie 3 juillet

**J**  
Joie, madeline, roze, catherine 21 - 9<sup>bre</sup>  
Jonquet, pierre 12 - 9<sup>bre</sup>

**L**  
Labatut, pierre 20 - avril  
Lacaze, catherine 22 - 9<sup>bre</sup>  
Lagarde, jean 29 - 9<sup>bre</sup>  
Leyney, Elie 7 - mai

**M**  
Mailhuchau, barbe 6 - avril  
Malbec, Jeanne Elisabeth 13 - 9<sup>bre</sup>  
Mallard, catherine 28 - mars  
Maugaz, marie Louise 19 - fevrier  
Morin, dominique 15 - juillet

**N**  
Nadal, bernard 19 - 9<sup>bre</sup>  
Nazereau, therese 30 - mars

**P**  
Petit, raymond malhier 28 Juin  
Perrisson, pierre 27 fevrier

Presot, pierre Ernest 6 - 9<sup>bre</sup> 20

**R**  
Raymond 28 mars  
Reni, jacques 28 avril  
Reni, Laurent 19 - 9<sup>bre</sup>  
Robert, marie 20 janvier  
Roche, pierre 11 - 9<sup>bre</sup>

**S**  
Sicot, claud 4 fevrier  
Simon, catherine 2 aout

**T**  
Tanson, vivien 24 fevrier

**V**  
Vigouroux jean 24 fevrier

Actes arrete conformes aux  
actes de decès, la presente table,  
par nous maire de Sarrot  
Andrie de Lubzac

*Dubac*